

Fiche d'inscription

Photo
ou
Photocopie de photo

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance:..... Profession:.....

Mail (écrire en majuscule):.....

Téléphone (Fixe) :..... (Portable) :.....

Comment avez-vous connu le club ?.....

Pourquoi avoir choisi le krav Maga ? :

Krav Maga Meaux

Krav Maga Val d'Europe

Votre inscription sera validée quand vous aurez apporté l'intégralité des pièces suivantes :

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du **KRAV MAGA**
- La fiche d'inscription avec une photo
- Le livret de licence FEKM
- La cotisation annuelle est de 370 euros (possibilité de payer en 3 fois sans frais)

LA COTISATION NE SERA PAS REMBOURSEE QUEL QUEN SOIT LE MOTIF

Vous trouverez toutes les infos sur le site internet ou la page facebook du club.

Des photos et vidéos peuvent être prises pendant les cours afin d'assurer la promotion du club (site, presse...) :

- J'autorise le club à utiliser mon image ou celle de mon enfant
- Je n'autorise pas le club à utiliser mon image ou celle de mon enfant

REGLEMENT INTERIEUR :

Article 1. Chaque membre du club doit avoir rempli intégralement son dossier d'inscription avec les pièces demandées et être à jour de sa cotisation sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

Article 2. Afin d'assurer le bon fonctionnement des cours, le confort et la sécurité de tous, chacun doit avoir l'intégralité de son équipement (Coquille, Gants 12 OZ, protèges tibias, protège dents, pantalon de kimono noir, tee-shirt blanc) sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

Article 3. Le club ne peut être tenu pour responsable de la perte et/ou vol d'effet personnel. Chacun est prié de laisser ses affaires dans le dojo et de ne rien laisser dans les vestiaires.

Article 4. Toute personne ayant un comportement agressif, irrespectueux, ou dangereux envers les membres du club peut être exclue de façon temporaire ou définitive.

Article 5. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, chacun doit se présenter avec une tenue propre et les ongles coupés, sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

Article 6. Le club et l'encadrement ne peuvent être tenus pour responsable d'une blessure occasionnée par le non respect des règles, des techniques et des consignes du professeur.

Datez et signez avec la mention « lu et approuvé »

Date :

Signature :